

## **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie 3.11 (nouveaux organismes nuisibles)**

**Numéro de référence :** 2006-3792  
**Demande :** Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie 3.11 (nouveaux organismes nuisibles)  
**Produit :** Insecticide sous forme de concentré émulsifiable Pounce  
**Numéro d'homologation :** 16688  
**Matière active (m.a.) :** Perméthrine  
**Numéro de document de l'ARLA :** 1331181

### **Contexte**

L'insecticide sous forme de concentré émulsifiable Pounce est homologué depuis le 13 août 1980 pour lutter contre divers insectes ravageurs de plusieurs cultures vivrières et arbres fruitiers. Afin d'obtenir des détails sur les exigences concernant les utilisations, les doses et méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et l'équipement de protection individuelle, veuillez vous reporter à l'étiquette du produit.

### **But de la demande**

Le but de la demande est de modifier l'homologation de l'insecticide sous forme de concentré émulsifiable Pounce afin d'y ajouter deux nouveaux ravageurs : l'altise des crucifères sur le canola et la pyrale du maïs sur les pommes de terre. Les doses d'application proposées sont de 90 à 180 ml/ha pour lutter contre l'altise des crucifères et de 180 ml/ha pour lutter contre la pyrale du maïs. Les pulvérisations terrestre et par voie aérienne sont proposées dans le cas de ces deux ravageurs.

### **Évaluations (propriétés chimiques, évaluations sanitaire et environnementale)**

Une évaluation des propriétés chimiques n'est pas requise puisqu'il n'y a aucun changement à la composition chimique du produit. De plus, les évaluations sanitaire et environnementale ne sont pas exigées puisque le profil d'emploi du produit demeure inchangé.

### **Évaluation de la valeur**

Le titulaire d'homologation a fourni une justification pour appuyer les nouvelles utilisations proposées, d'après le profil d'emploi actuellement homologué pour ce produit et quelques autres produits similaires. L'évaluation de la valeur a été menée et on a conclu que ces nouvelles utilisations proposées (y compris la dose et la méthode d'application) sont conformes au profil d'emploi homologué de ce produit ainsi que de celui des autres produits similaires.

## Conclusions

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a complété l'évaluation de la demande faisant l'objet de ce rapport et a jugé que les renseignements fournis étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'insecticide sous forme de concentré émulsifiable Pounce afin d'y ajouter les allégations proposées de lutte contre l'altise des crucifères sur le canola et la pyrale du maïs sur les pommes de terre.

## Références

PMRA 1266751      Scientific Rationale. Label Expansion. Re: Value Data (Crop Tolerance and Efficacy). FMC Corporation. DACO 10.1

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2007

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.